



La tranquillité publique et les pouvoirs de police du maire

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les problématiques liées à la tranquillité publique sont de plus en plus au cœur des préoccupations des citoyens et des acteurs institutionnels. Petit à petit les collectivités territoriales ont investi le champ de la prévention et de la sécurité publique pour répondre à cette évolution. Les élus doivent ainsi appréhender de manière claire le contexte et la stratégie à mettre en œuvre sur leur territoire, tout en mobilisant les différentes parties prenantes.

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser le rôle des différents acteurs institutionnels
- Identifier les phénomènes d'insécurité et de délinquance
- Réfléchir à la mise en place des dispositifs de sécurité à l'échelon local

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les atteintes à la tranquillité publique

Les différents acteurs des politiques de sécurité

Les outils à disposition des élus

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
basés sur leur expérience
avec une analyse des
cas soumis à la réflexion
de tous les participants.
Des exercices individuels
ou collectifs basés sur
le vécu des participants
peuvent aussi être
proposés.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur de cabinet
Directeur général des
services